

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A340

Mécanisme de percussion du vérin de portes passager et secours

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A340 tous modèles certifiés, qui n'ont pas reçu les modifications AIRBUS INDUSTRIE 45090 et 45155.

Afin d'éviter que la séquence d'ouverture d'une porte équipage/passagers ou issue de secours ne soit pas assistée en condition d'ouverture en secours, due à un blocage du vérin d'ouverture en secours de porte, les mesures suivantes sont rendues impératives :

- 1/ Sauf si déjà accompli, avant 36 mois après l'entrée en service ou dans les 500 heures de vol à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, à la dernière de ces 2 échéances, effectuer une inspection visuelle détaillée des percuteurs et des "guides valves" des vérins de toutes les portes équipage/passagers et issue de secours conformément aux instructions mentionnées dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-52-4048.
- 2/ Si de la corrosion est trouvée, se reporter à la MMEL ou, avant tout prochain vol déposer et remplacer le(s) mécanisme(s) de percussion défectueux par de nouveaux équipements ou, le mécanisme de percussion peut-être temporairement réinstallé à la condition que la corrosion ait été enlevée, que les pièces soient propres et qu'il n'y ait pas de jeu anormal entre le percuteur et son guide et qu'il y ait libre mouvement du percuteur dans son guide. Dans ce cas dans les 18 mois, déposer et remplacer le(s) mécanisme(s) de percussion par de nouveaux ensembles.
- 3/ Pour tous les avions, répéter l'inspection visuelle détaillée définie dans le paragraphe 1 de cette Consigne de Navigabilité tous les 36 mois conformément aux instructions mentionnées dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-52-4048.

Réf. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-52-4048  
(ou toutes révisions ultérieures approuvées)

La présente Révision 1 remplace la CN originale 96-196-048(B)R1 du 25/09/1996.

### DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

**CN originale : 05 OCTOBRE 1996**  
**Révision 1 : 13 DECEMBRE 1997**